
SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1897-1898.

**Projets de Loi tendant à accorder la grande
naturalisation.**

*(Voir les n^{os} 50, 57 et 61, session de 1897-1898, de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

I.

Vu la demande du sieur LOUIS-HENRI-JOSEPH BLAISE, horloger, à Theux (Liège), né à Malmédy (Prusse), le 29 février 1864, tendant à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'article 2 de la loi du 6 août 1881 ;

Attendu que les formalités prescrites par l'article 6 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur LOUIS-HENRI-JOSEPH BLAISE.

La formule qui précède est applicable à la demande suivante :

II.

MAURICE-PAUL MAYER, banquier, à Bruxelles, né à Saint-Cloud (France), le 26 juin 1862.

Bruxelles, le 9 mars 1898.

Les Secrétaires,
Jules DE BORCHGRAVE.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
A. BEERNAERT.